

Département  
ILLE ET VILAINE  
Arrondissement  
REDON  
Canton  
BAIN DE BRETAGNE

Commune de CREVIN – 35090

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 AVRIL 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 18

Date de convocation

28 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Crevin, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel GENDROT, Maire.

**Etaient présents :** Mmes, Mrs : GENDROT Daniel ; LEMOINE Gérard ; DUPERRIN-GOIZET Anne-Laure ; BRUNEAU Dominique ; LE GUEVELLOU Renaud ; MOLINA Angéline ; PIAT Christian ; EVALET Philippe ; BOURET Rozenn ; CUBAUD Sébastien ; PERRUDIN Magali ; TETREL Stéphanie.

**Etaient excusés avec Pouvoir :** SALAUN Gabriel (*Pouvoir à P. EVALET*) ; GUERINEL Hervé (*Pouvoir à R. LE GUEVELLOU*) ; FLEGEAU Annie (*Pouvoir à A. MOLINA*) ; MELCHIOR Delphine (*Pouvoir à G. LEMOINE*) ; LE BORGNE David (*Pouvoir à A-L. DUPERRIN-GOIZET*) ; JUBY Florence (*Pouvoir à M. PERRUDIN*).

**Etaient absents excusés :**

**Etaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Madame Stéphanie TETREL

2024/02/021	Extension de la salle des Bruyères – Attribution des marchés de travaux
-------------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le dossier de consultation des entreprises en vue de la réalisation des travaux d'extension de la salle des Bruyères a fait l'objet d'une publication sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics e-megalis le 19 janvier 2024, et dans les colonnes du quotidien Ouest France, dans l'édition du 24 janvier 2024.

Le marché était estimé par le cabinet Chotard, maître d'œuvre du projet, à 66 00,00 € HT, divisé en 11 lots, comme suit :

Lot n° 01 – Gros œuvre .....	17 000,00 € HT
Lot n° 02 – Charpente .....	7 000,00 € HT
Lot n° 03 – Couverture zinc .....	6 000,00 € HT
Lot n° 04 – Menuiseries extérieures alu .....	3 500,00 € HT
Lot n° 05 – Menuiseries intérieures bois .....	4 000,00 € HT
Lot n° 06 – Placo / isolation .....	6 000,00 € HT
Lot n° 07 – Plafonds suspendus .....	2 500,00 € HT
Lot n° 08 – Electricité .....	5 000,00 € HT
Lot n° 09 – Plomberie / Sanitaires / Chauffage .....	8 000,00 € HT
Lot n° 10 – Carrelage / Faïence .....	5 000,00 € HT
Lot n° 11 – Peinture .....	2 000,00 € HT

Les offres étaient à remettre pour le jeudi 15 février 2024, à 17h00, via la plateforme e-megalis.

20 offres ont été remises. Aucune offre n'a été remise pour les lots n° 02 et 05.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

**09 AVR. 2024**

ID : 035-213500903-20240404-202402021-DE

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres réalisée par le cabinet Chotard, et propose au Conseil municipal d'attribuer les marchés.

Monsieur le Maire propose également au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Déclare** infructueux le lot n° 02 – Charpente ;
- **Déclare** infructueux le lot n° 05 – Menuiseries intérieures bois ;
- **Attribue** les lots composant le marché de rénovation du cabinet médical de CREVIN comme suit, pour un montant total de 73 566,35 € HT :
  - o Lot n° 1 : SEDEC CONSTRUCTION (35 – PLECHATEL).....23 675,79 € HT
  - o Lot n° 3 : DESILLES COUVERTURE (35 – TORCE) ..... 12 400,00 € HT
  - o Lot n° 4 : ATLANTIQUE OUVERTURES (44 –CORDEMAIS)..... 8 747,00 € HT
  - o Lot n° 6 : SAS LE COQ (35 – CESSON SEVIGNE) ..... 3 745,80 € HT
  - o Lot n° 7 : GAUTHIER PLAFONDS (35 – GUICHEN) ..... 2 350,00 € HT
  - o Lot n° 8 : QUARK BATIMENTS (35 – CHATEAUGIRON)..... 5 452,00 € HT
  - o Lot n° 9 : QUARK BATIMENTS (35 – CHATEAUGIRON)..... 8 220,00 € HT
  - o Lot n° 10 : ATR (35 – LA MEZIERE)..... 5 553,12 € HT
  - o Lot n° 11: ATR (35 – LA MEZIERE).....3 422,64 € HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

**Délibéré les jour, mois et an susdits.**

**Pour extrait conforme au registre,**

**Le Maire,**

**Daniel GENDROT**



ACTE PEUT ETRE CONTESTE	
Les voies de recours	Les délais
<p>Devant le Maire : <i>Le recours gracieux</i></p> <p>Pour ce recours, l'absence de réponse dans les quatre mois équivaut à un rejet de la demande.</p>	<p>Si le recours gracieux est présenté dans le délai de deux mois à compter de la publication, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.</p>
<p>Devant le Tribunal Administratif : <i>Le recours contentieux</i></p>	<p>Le recours contentieux doit être présenté dans les deux mois à compter de la publication de l'acte.</p> <p>Il est précisé que, sous peine d'irrecevabilité, tout recours contre cette décision devra être accompagné, soit de la justification du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle, soit du règlement d'une somme de 35 € au titre de la contribution à l'aide juridique, conformément aux dispositions de l'article 1635 bis Q du Code Général des Impôts, et du décret n° 2011-1202 du 28 septembre 2011.</p>

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le **09 AVR. 2024**

ID : 035-213500903-20240404-202402021-DE